

Secteurs d'activités

Construction (21)

En bref

La construction est un secteur d'activité varié qui regroupe de nombreux métiers. Certains, comme les maçons, les couvreurs, les plafonneurs, les menuisiers, les monteurs en sanitaires et chauffages, travaillent à la construction et l'aménagement de nouveaux bâtiments. D'autres, construisent et entretiennent les ponts et les routes. Parallèlement aux nouvelles constructions, la rénovation occupe une part importante du marché. Le secteur est directement concerné par les travaux économiseur d'énergie. Les nouvelles constructions et les rénovations sont conçues en respectant les règles du développement durable.

Que ce soit au niveau du développement durable que des techniques de construction plus traditionnelles, le secteur de la construction rassemble un volume important de travailleurs. L'évolution des effectifs a connu une croissance constante ces dernières années, près de 2 % entre 2007 et 2008 pour les postes de travail et 3 % pour les indépendants. Cette progression s'est effectuée de manière cyclique, sous l'effet de la conjoncture et du niveau des taux d'intérêt.

Si le secteur de la construction n'a pas été épargné par la crise économique, plusieurs mesures lui ont permis de limiter les dégâts. Notamment, le plan de relance du Gouvernement fédéral et les mesures complémentaires adoptées par les régions. Le marché de la rénovation profite très clairement des interventions fiscales et des primes régionales qui incitent toujours plus de ménages à réaliser des travaux économiseurs d'énergie dans leur habitation (isolation de la toiture et du sol, vitrage à haut rendement, chauffage plus économe en énergie, panneaux solaires, etc.).

Les entreprises du secteur sont constamment à la recherche de personnel qualifié. D'une part, pour répondre à l'augmentation des chantiers et, d'autre part, afin de remplacer le personnel qui quitte l'entreprise. En outre, poser le bon geste dans l'isolation des nouveaux bâtiments ainsi que du bâti existant devient prioritaire. Cela demande une certaine expérience ainsi qu'une mise à jour des connaissances sur les nouvelles techniques de mise en oeuvre. C'est pourquoi, des modules tenant compte des évolutions du secteur en matière de performance énergétique sont insérés dans la formation et ce pour tous les métiers de la construction. D'autres modules sont adressés aux travailleurs afin de mettre à jour leur connaissance et leur permettre d'acquérir les nouvelles techniques de mise en oeuvre des matériaux.

	Nombre d'établissements en 2008	Nombre de postes de travail salarié en 2008	Nombre de travailleurs indépendants en 2008
Wallonie	9 278	66 600	17 640
Bruxelles-Capitale	1 669	19 018	4 197
Flandre	17 318	130 753	33 645
Belgique	28 265	216 371	55 484

Source : ONSS - statistiques décentralisées 31 décembre 2008 et ICN - Comptes régionaux 2008, calculs le Forem

En détail

Activités du secteur

Description du secteur

Le secteur de la construction (1) est composé de trois grandes parties.

La première, **la construction de bâtiments et promotion immobilière**, comprend différents sous-secteurs :

- La promotion immobilière. Ces activités consistent en la réunion de moyens financiers, techniques et humains nécessaires à la réalisation de projets immobiliers destinés ultérieurement à la vente.
- La construction de bâtiments résidentiels et non-résidentiels. Ce groupe comprend la construction d'immeubles réalisés pour compte propre en vue d'une vente ultérieure ou pour le compte de tiers.

La seconde, **le génie civil**, est composé des sous-secteurs suivants :

- La construction de routes (routes, autoroutes, chaussées, pistes de décollage et atterrissage, etc.), de voies ferrées et de ponts ou tunnels.
- La construction de réseaux et de lignes (construction de réseaux pour fluides comme l'eau, le gaz et les eaux usées ; construction de réseaux électriques et de télécommunications).
- La construction d'autres ouvrages de génie civil (ouvrages maritimes et fluviaux ; lotissements de terrains avec amélioration foncière ; travaux de construction, autres que de bâtiments, pour les installations sportives extérieures comme les parcours de golf, terrains de tennis, etc.).

La troisième, **les travaux de construction spécialisés**, compte les sous-secteurs suivants :

- La démolition d'immeubles et d'autres constructions, la préparation des sites (déblayage des chantiers, travaux de terrassement, drainage des chantiers et terrains agricoles, etc.) et les forages d'essais et sondages.
- Les travaux d'installation électrique, de plomberie (plomberie, installation de chauffage et de conditionnement d'air) et autres travaux d'installations (travaux d'isolation ; installation d'ascenseurs, portes automatiques, stores et bannes, enseignes lumineuses, etc.).
- Les travaux de finition (plâtrerie, menuiserie, revêtement des sols et des murs, peinture et vitrerie, nettoyage des nouveaux bâtiments après leur construction, etc.).
- Les autres travaux de construction spécialisés tels que les travaux de couverture, d'étanchéification des murs, ravalement des façades, construction de cheminées décoratives et de feux ouverts, travaux de maçonnerie et de rejointoiement, travaux de restauration des bâtiments, pose de chapes, etc.

Le secteur aujourd'hui

Depuis octobre 2008, le marché de l'emploi subit les conséquences de la crise économique. Plusieurs indicateurs liés au secteur de la construction montrent l'ampleur de ces impacts. Entre 2008 et 2009, d'une part le nombre de faillites pour les entreprises de la construction a augmenté et, d'autre part, le nombre d'opportunités d'emploi gérées par le Forem pour des métiers de la construction a reculé de 25 %.

Toutefois, le plan de relance du Gouvernement fédéral et les mesures complémentaires adoptées par les régions ont permis de limiter les effets de la récession. Le marché de la rénovation profite très clairement des interventions fiscales et des primes régionales qui incitent toujours plus de ménages à réaliser des travaux économiseurs d'énergie dans leur habitation (isolation de la toiture et du sol, vitrage à haut rendement, chauffage plus économe en énergie, panneaux solaires, etc.). La mesure du taux réduit de la TVA (pour les demandes de permis introduites avant le 1^{er} avril 2010) a participé à la hausse des demandes pour les nouvelles constructions entre février et avril 2010. Pour cette période, les carnets de commande sont remplis. Par contre, on ne peut rien présager sur l'état des commandes après la fin de la mesure.

Néanmoins, il existe en Wallonie une part importante de marché à réaliser, que ce soit pour de nouvelles constructions que pour des rénovations. En effet, le bâti wallon est vieux, 45 % des constructions datent d'avant 1945 (2). Ces logements sont mal isolés et les trois-quarts de la consommation d'énergie sont dédiés au chauffage de l'habitation (3). Les nouvelles constructions et rénovations doivent appliquer le décret sur la Performance Energétique des Bâtiments (PEB) entré en vigueur le 1^{er} mai 2010. Celui-ci établit de

nouvelles exigences qui visent à diminuer la consommation d'énergie du bâtiment en tenant compte du niveau d'isolation thermique, de la ventilation et de l'étanchéité à l'air, etc.

Il existe donc un potentiel non négligeable de chantier à entreprendre dans les années à venir. Pour les réaliser, le secteur est régulièrement à la recherche de personnel qualifié. D'autant plus, qu'il doit faire face à un taux élevé de rotation de son personnel. Ainsi, si 12 % des ouvriers de la construction changent simplement d'employeurs, 17 % se dirigent vers d'autres secteurs d'activité (4).

(1) SPF Economie, P.M.E., Classes Moyennes et Energie, NACE-BEL 2008 Nomenclature des activités économiques avec notes explicatives

(2) Source : INS (données 2001)

(3) INS et ICEDD, pour la DGTRE (données 2005)

(4) FVB/FFC Etude de la rotation du personnel dans le secteur de la construction Wallonie : www.laconstruction.be

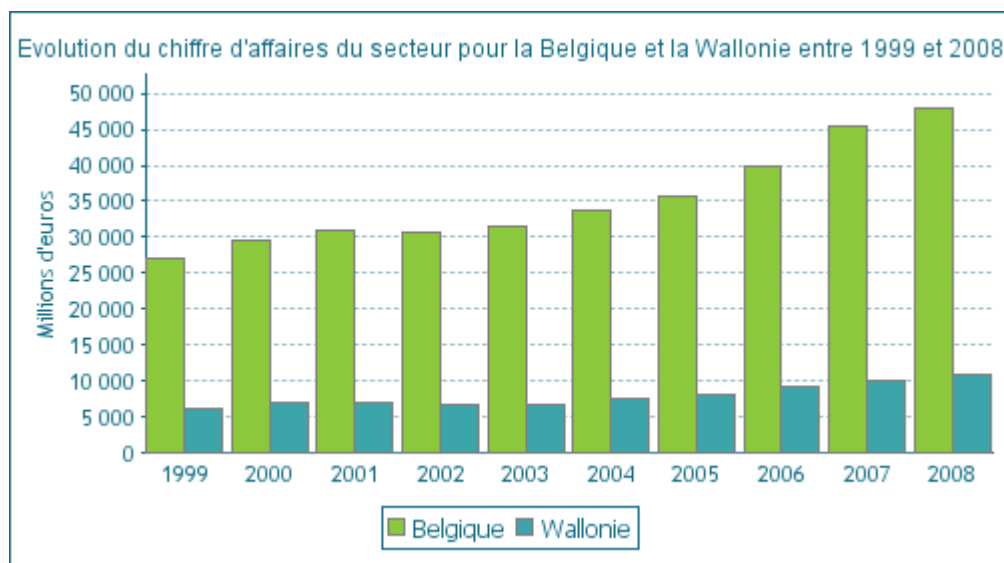
Positionnement économique du secteur

Chiffre d'affaires

En 2008, le secteur de la construction belge a enregistré un chiffre d'affaires de plus de 47 milliards d'euros. La Wallonie y a contribué à concurrence de 23 % (10 milliards) (1).

La construction représente le septième secteur contribuant le plus au chiffre d'affaires belge et représente 4,5 % du chiffre d'affaires total pour l'ensemble des secteurs belges. Au niveau de la Wallonie, le secteur de la construction occupe la quatrième place du classement et représente 9 % du chiffre d'affaires total pour l'ensemble des secteurs wallons.

Depuis 1999, le chiffre d'affaires n'a cessé de croître avec cependant un léger tassement en 2002.



Source : SPF Economie, DGSIE 1999-2008, calculs le Forem

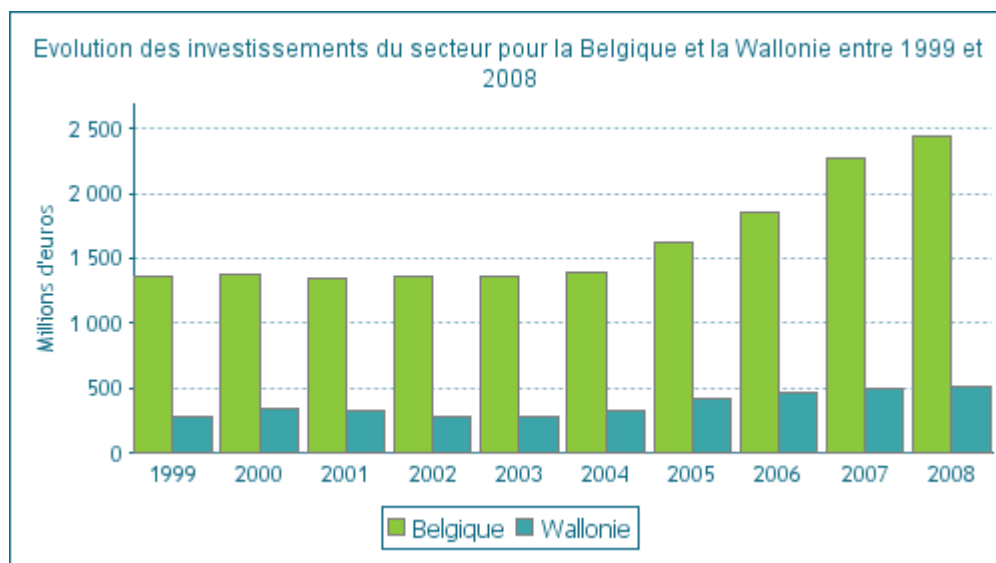
Investissements

Le secteur de la construction a investi en 2008 pour 2 442 millions d'euros. La Flandre a contribué pour près de deux tiers (72 %) à ceux-ci tandis que la Wallonie et Bruxelles-Capitale y ont contribué à raison de 21 % et 7 %. Cette ventilation des investissements coïncide avec la présence de ce secteur dans les trois régions du pays.

La construction représente le quatrième secteur dans lequel des investissements importants ont été réalisés au niveau belge (6 % d'investissements). Dans le classement wallon des investissements, le secteur de la construction occupe la troisième place (9 % des investissements).

Les investissements sont restés relativement stables entre 1999 et 2004 mais ont fortement augmenté depuis 2005, probablement une des conséquences de l'augmentation des activités durant cette période.

En Wallonie, c'est dans le sous-secteur de la construction d'ouvrage de bâtiment et de génie civil que l'investissement le plus important a été réalisé (52 %) suivi par les travaux de finition (18 %) et d'installation (17 %).



Source : SPF Economie, DGSIE 1999-2008, calculs le Forem

(1) Les données concernant le chiffre d'affaires peuvent, dans certains cas, être sous-estimées étant donné le caractère confidentiel de certaines d'entre elles, qui ne sont dès lors pas publiées.

Entreprises du secteur

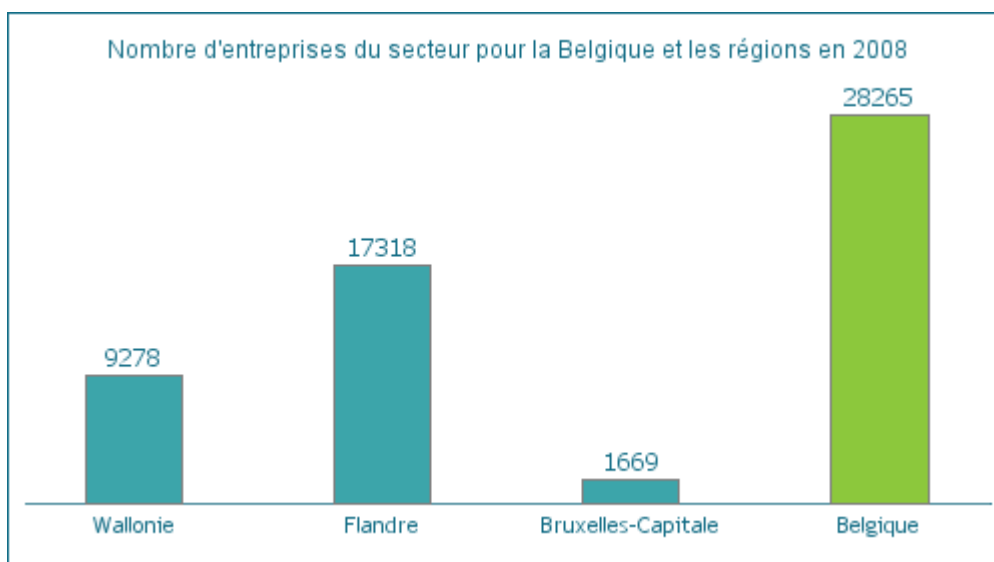
Belgique

En 2008, le secteur de la construction compte 28 265 entreprises (1), sans tenir compte des indépendants. Les entreprises du secteur de la construction représentent 11 % des entreprises belges.

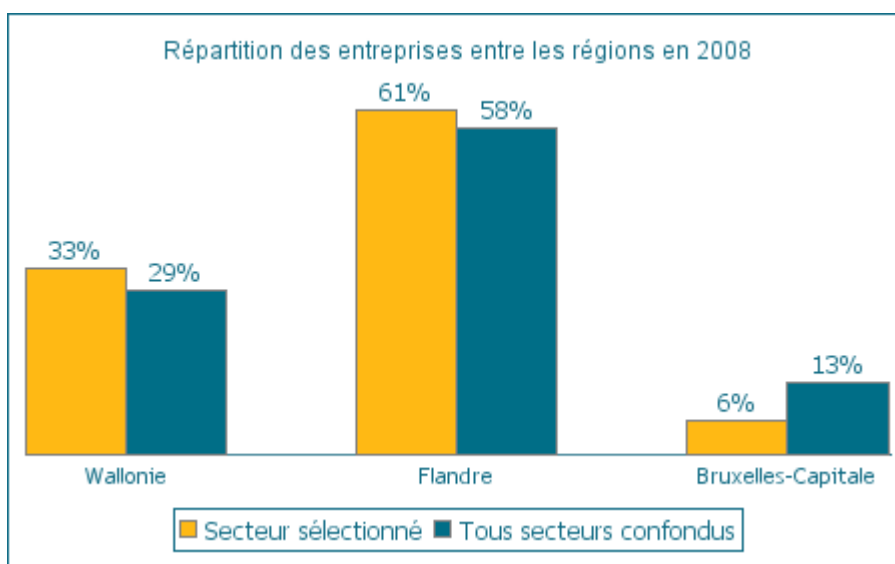
Un tiers des entreprises employant du personnel de la construction sont situées en Wallonie. Proportionnellement à l'ensemble des secteurs, les entreprises de la construction sont moins présentes dans la Région de Bruxelles-Capitale (alors qu'elle abrite 13 % des entreprises de tous les secteurs, elle ne compte que 6 % des entreprises de la construction).

Au niveau belge, c'est au sein du sous-secteur des travaux de finition que l'on compte le plus grand nombre d'entreprises (30 %). Ensuite, viennent les sous-secteurs des travaux d'installation électrique, de plomberie et autres travaux d'installation (22 %), la construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels (20 %) et les autres travaux de construction spécialisés (19 %).

Entre 2007 et 2008, le nombre d'entreprises de la construction est en légère croissance (+1,2 %) sur l'ensemble de la Belgique. La hausse est plus marquée en Wallonie (+2,2 %).



Source: ONSS, statistiques décentralisées, 31 décembre 2008, calculs le Forem



Source: ONSS, statistiques décentralisées, 31 décembre 2008, calculs le Forem

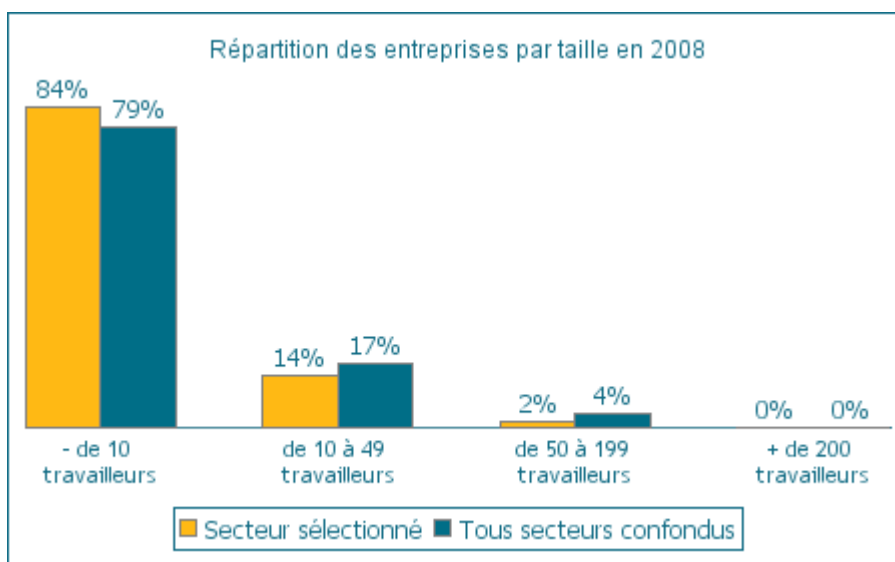
Wallonie

Pour l'année 2008, le secteur de la construction wallon compte 8 966 entreprises, sans tenir compte des indépendants. Les entreprises du secteur de la construction représentent 11 % des entreprises wallonnes. Elles occupent la troisième place du classement des entreprises tous secteurs confondus, juste derrière les secteurs du commerce de détail et des services aux particuliers et aux entreprises.

C'est au sein du sous-secteur des travaux de finition que l'on compte le plus grand nombre d'entreprises. Ensuite, viennent les sous-secteurs de la construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels et celui des travaux d'installation électrique, de plomberie.

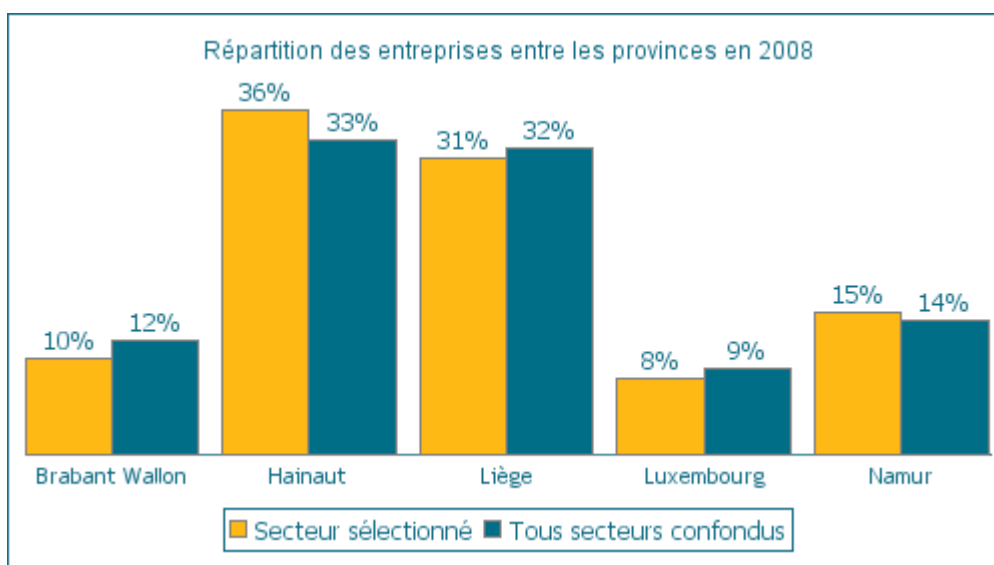
Le secteur de la construction se compose principalement de très petites entreprises : 84 % occupent moins de 10 travailleurs. Par rapport à l'ensemble des secteurs, on retrouve peu d'entreprises de plus de 50 travailleurs.

Il existe une corrélation entre l'importance des travaux à réaliser et la taille de l'entreprise. « Les entreprises de génie civil, qui sont généralement impliquées dans des chantiers à plus long terme, sont en moyenne les plus grandes (18,3 travailleurs par employeur). (...) A l'inverse, les entreprises du second oeuvre - installations techniques et parachèvement traditionnel - sont les plus petites (4,9 personnes par employeur). » (2)



Source: ONSS, statistiques décentralisées, 31 décembre 2008, calculs le Forem

Au niveau de la répartition géographique, la plupart des entreprises de la construction sont situées en province de Hainaut (36 %). En province de Luxembourg et de Namur, les entreprises du secteur de la construction suivent la même distribution que l'ensemble des entreprises wallonnes, tous secteurs confondus. Par contre, les entreprises de la construction sont légèrement sous-représentées dans les provinces de Liège et du Brabant Wallon.



Source: ONSS, statistiques décentralisées, 31 décembre 2008, calculs le Forem

(1) Le terme « entreprise » désigne, pour les statistiques ONSS, l'unité d'établissement c'est-à-dire un lieu d'activité, géographiquement identifiable par une adresse où s'exerce au moins une activité de l'entreprise. Il ne faut donc pas confondre avec la notion d'employeur (un employeur peut compter différentes unités d'établissement).

(2) Le Forem, Les attitudes et les pratiques à l'égard de la gestion des ressources humaines dans l'écosystème de la Construction en région wallonne, Charleroi, 2007.

Emploi dans le secteur

Niveau d'emploi

Belgique

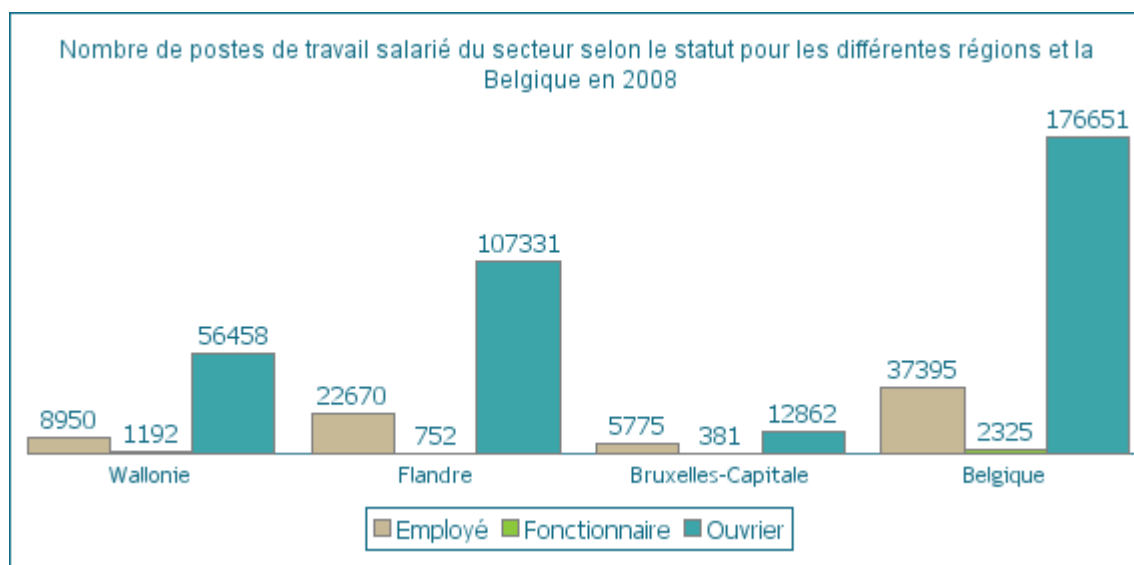
En Belgique et pour l'année 2008, on compte 216 371 postes de travail salarié (1) dont 82 % travaillent sous le statut d'ouvrier et 17 % sous celui d'employé.

Comme pour les entreprises, l'emploi salarié est sous-représenté à Bruxelles-Capitale.

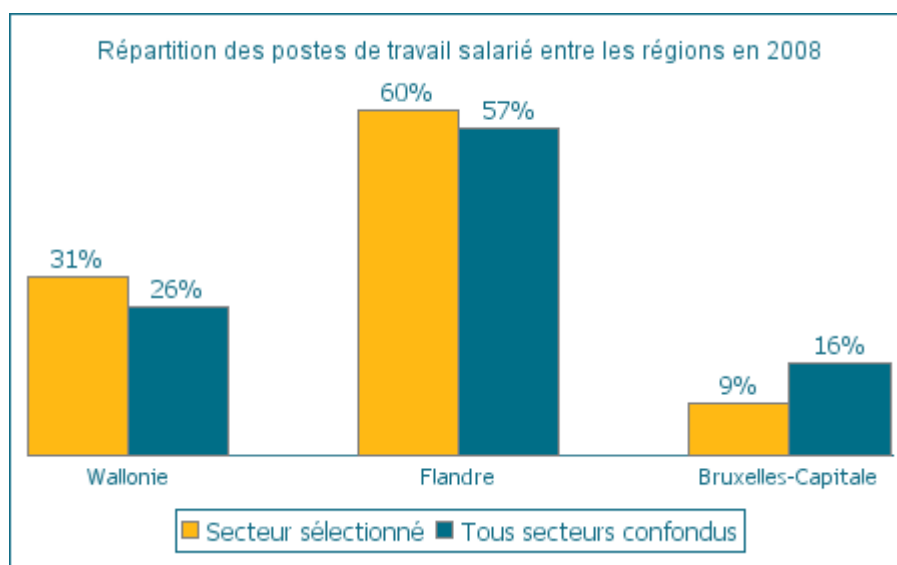
Les postes de travail salarié dans la construction sont moins bien représentés que les entreprises. En effet, en occupant 6 % des postes de travail salarié, le secteur se retrouve à la septième position par rapport à l'ensemble des secteurs. Le secteur a toutefois avancé d'une place au classement par rapport à 2006.

Trois sous-secteurs rassemblent plus de la moitié des postes : la construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels (28 %), les travaux d'installation électrique, de plomberie et autres travaux d'installation (21 %) et les travaux de finition (19 %).

« Il existe, en dehors des statistiques officielles sur le travail déclaré (ONSS), une part de travail non déclaré que diverses institutions ont tenté d'évaluer. Selon ces estimations, le volume de travail réellement presté dans la construction serait supérieur de 35 à 50 % aux chiffres déclarés. Ce volume de travail, qui échappe à toute comptabilité, n'est pas nécessairement presté dans une situation illégale. En effet, il peut s'agir d'entreprises étrangères telles que des sociétés d'intérim néerlandaises ou allemandes ou encore des entreprises des pays qui ont rejoint l'Union européenne le 1^{er} mai 2004 et qui « détachent » leur personnel en Wallonie. Ces entreprises sont dans une situation légale, mais ne payent pas de cotisations sociales en Belgique. A cela s'ajoutent diverses formes de travail au noir. » (2)



Source: ONSS, statistiques décentralisées, 31 décembre 2008, calculs le Forem

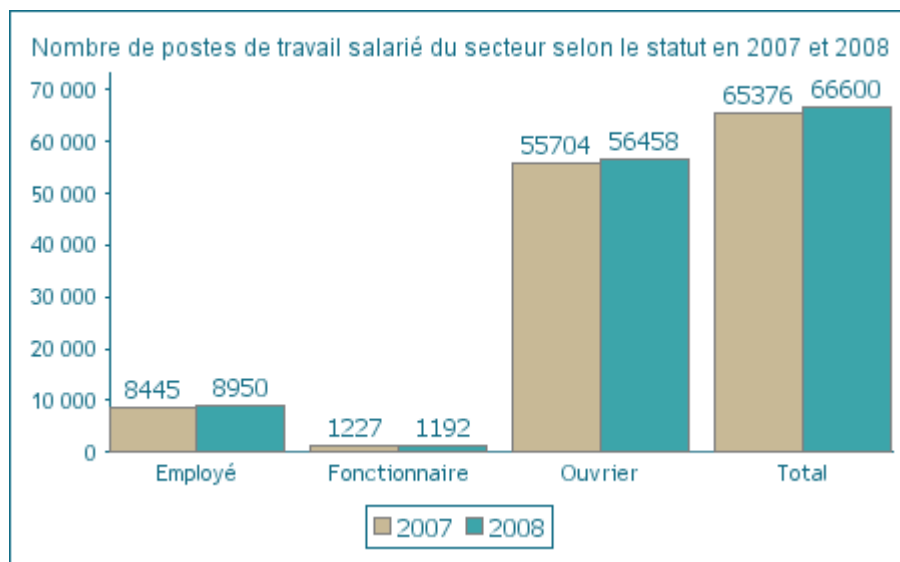


Source: ONSS, statistiques décentralisées, 31 décembre 2008, calculs le Forem

Wallonie

En 2008, le secteur de la construction compte 66 600 postes de travail salarié. Pour l'ensemble de la Wallonie, la construction est le sixième secteur employeur au niveau des postes de travail (soit 7 % des postes). Depuis 1997, le nombre de personnes travaillant dans la construction en Wallonie augmente. On remarque une croissance plus soutenue à partir de 2005.

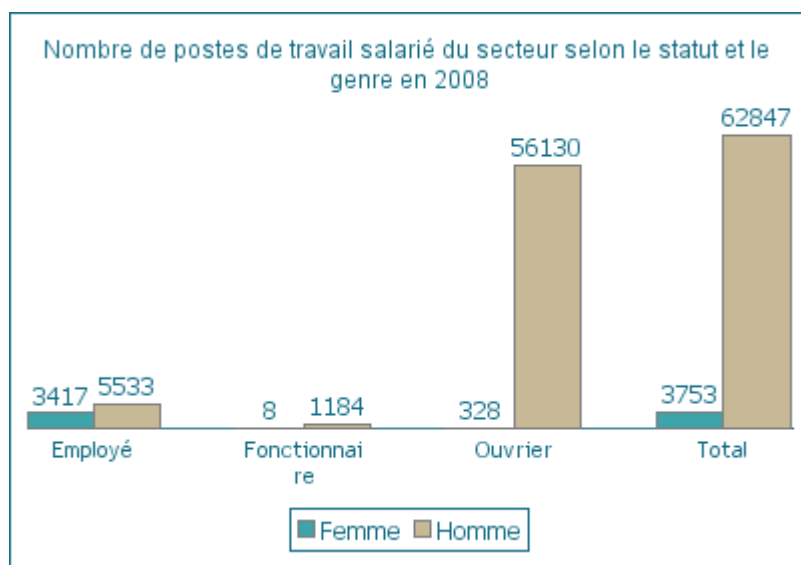
Le secteur de la construction est confronté à un taux de rotation important de son personnel (29 %). Le nombre d'ouvriers qui quittent le secteur est élevé, environ 8 000 ouvriers (soit 17 %) mais ce nombre est compensé en partie par les entrées (18 %). On compte environ 600 départs naturels : ouvriers partis en (pré)pension, en incapacité de travail de longue durée ou encore décédés. Les 7 400 autres ouvriers sont soit passés dans un autre secteur, soit au chômage ou ils ont changé de statut, devenant employés ou indépendants. (3)



Source: ONSS, statistiques décentralisées, 31 décembre 2007 et 2008, calculs le Forem

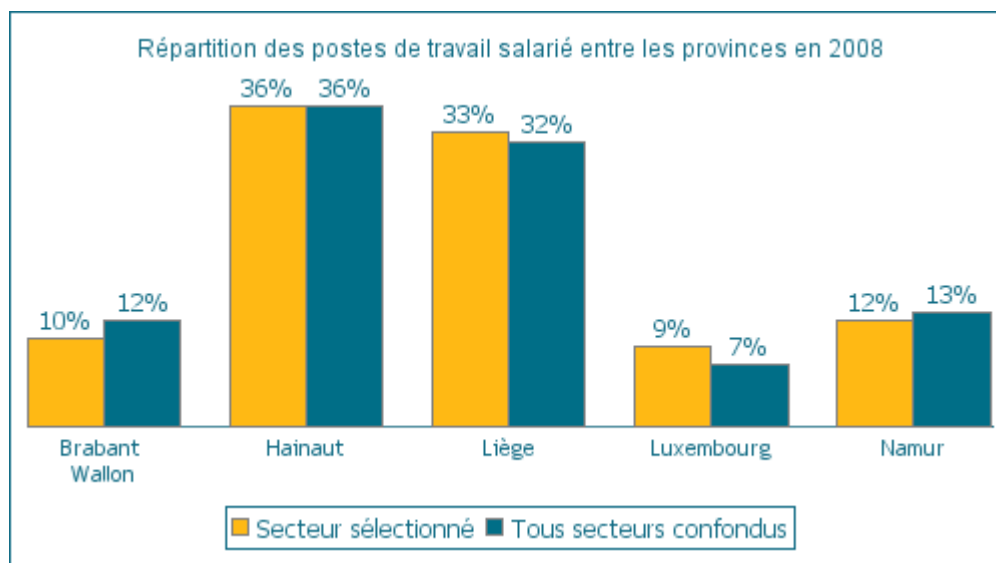
Les postes de travail sont essentiellement occupés par des ouvriers. Cette proportion élevée d'ouvriers est une des caractéristiques du secteur.

Seuls 6 % des travailleurs de ce secteur sont des femmes. Cette proportion est très faible mais elle ne cesse d'augmenter (5 % en 2007). Le secteur travaille à l'insertion de nouveaux publics, notamment pour répondre aux pénuries de main-d'oeuvre. Le secteur affirme souhaiter intégrer des personnes handicapées, des personnes d'origine étrangère et des femmes dans les métiers de la construction.



Source: ONSS, statistiques décentralisées, 31 décembre 2008, calculs le Forem

Les postes de travail salarié du secteur de la construction sont principalement localisés dans les provinces de Hainaut (36 %) et de Liège (33 %). Les emplois de la construction sont quelque peu sous-représentés dans les provinces du Brabant Wallon et de Namur et sur-représentés au Luxembourg.

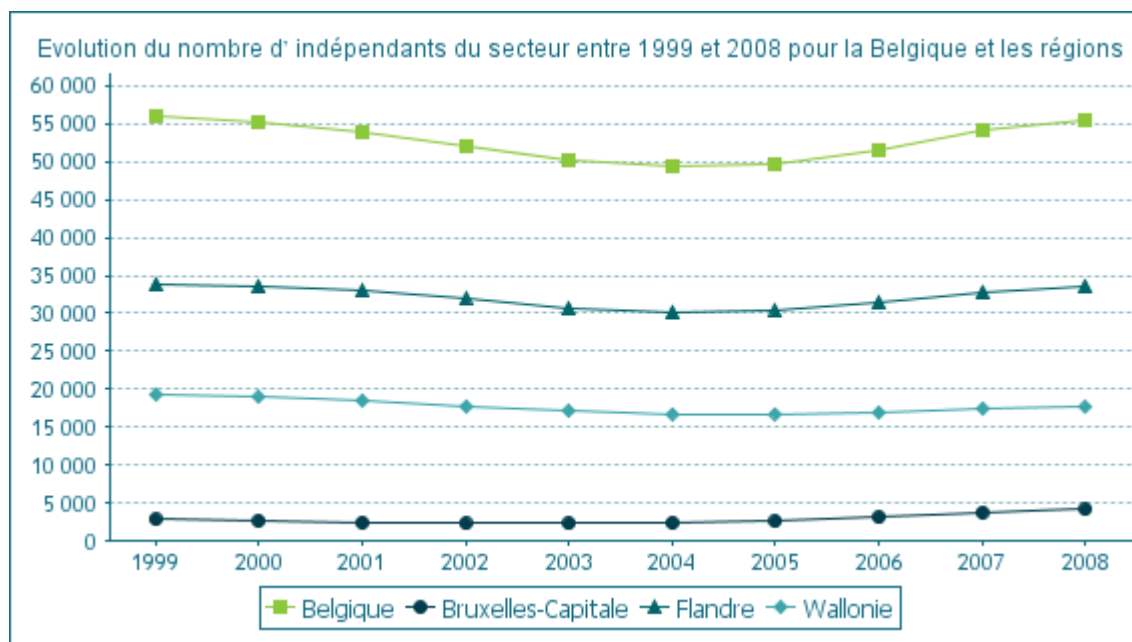


Source: ONSS, statistiques décentralisées, 31 décembre 2008, calculs le Forem

Les indépendants

Sur le territoire belge, on dénombre 55 484 indépendants actifs (4) dans le secteur de la construction, soit 8 % des indépendants. Leur nombre est en diminution entre 1999 et 2005. Ensuite, on observe une croissance continue. Entre 2007 et 2008, on compte 1 357 indépendants supplémentaires, soit une hausse de 2,5 %.

Près d'un tiers des indépendants (17 640) sont actifs en Wallonie. Entre 1999 et 2008, ils sont moins nombreux à exercer le métier, soit une baisse de 9 %. Cependant, entre 2007 et 2008, on observe une légère croissance de 1 %.



Source : ICN - Comptes régionaux 1999 - 2008, calculs le Forem

(1) Les statistiques de l'ONSS comptabilisent les emplois en termes de postes de travail équivalent temps plein et non en termes de travailleurs.

(2) Le Forem, Les attitudes et les pratiques à l'égard de la gestion des ressources humaines dans l'écosystème de la Construction en région wallonne, Charleroi, 2007.

(3) Etude de la rotation du personnel dans le secteur de la construction : Wallonie, données 2008. Fonds de Formation professionnelle de la Construction.

(4) Par travailleurs indépendants il faut entendre « les personnes qui sont seules propriétaires ou copropriétaires des entreprises sans personnalité juridique dans lesquelles elles travaillent, à l'exclusion des entreprises sans personnalité juridique classées comme quasi-sociétés. Sont également considérés comme indépendants : les travailleurs familiaux non rémunérés, les travailleurs à domicile dont le revenu est fonction de la valeur des produits issus du processus de production dont ils sont responsables et les travailleurs exerçant tant individuellement que collectivement des activités de production exclusivement à des fins de consommation finale ou de formation de capital pour leur propre compte » (ICN, Comptes régionaux - Eléments conceptuels et méthodologiques, mars 2008).

Associations sectorielles

Ci-dessous vous trouverez une liste non-exhaustive d'associations sectorielles (fédérations patronales, associations paritaires, centres de compétences, clusters ou autres).

Alia Security http://www.aliasecurity.be/	Alia Security connecting security interests
AQUA BELGICA http://www.aquabelgica.be	Fédération Belge du conditionnement de l'eau
CCB-C http://www.ccbc.be/	Confédération Construction Bruxelles-Capitale
CCW http://www.ccw.be	Confédération Construction Wallonne
CNC http://www.cnc.be/	Confédération Nationale de la Construction
CONSTRUFORM Hainaut http://www.formation-construform.be/	ConstruForm Hainaut
CONSTRUFORM Liège http://www.formation-construform.be/	ConstruForm Liège
CSTC http://www.bbri.be/	Centre Scientifique et Technique de la Construction
FBVE http://www.confederationconstruction.be	Fédération Belge des Entrepreneurs de Travaux de Voiries
FECAMO http://www.fecamo.com/	Fédération Belge des Entrepreneurs Carreleurs et Mosaïstes

FEE	Fédération de l'Electricité et de l'Electronique http://www.feebel.be
FEGC	Fédération des Entrepreneurs Généraux de la Construction http://www.fegc.be
FEREB	Association Belge des spécialistes dans la réparation, le renforcement et la protection de constructions en béton http://www.fereb.be
FFC	Fonds de Formation professionnelle de la Construction http://ffc.constructiv.be/
FIEC	Fédération de l'Industrie Européenne de la Construction http://www.fiec.org
Forem Formation Environnement	Centre de compétence dans le domaine de l'environnement http://www.formation-environnement.be/
Forem Formation Wallonie Bois	Centre de compétence dans la filière du bois http://www.formation-wallonie-bois.be/
FORMELEC	Fonds de Formation pour les entreprises du secteur de l'électricité http://www.formelec.be/
PIGMENTS	Forem Formation Pigments http://www.formation-pigments.be/
UBF	Union Royale Belge du Froid et du Conditionnement de l'Air http://www.ubf-aca.be
UBIC	Union Belge des Installateurs en Chauffage Central, Climatisation et Industries Connexes http://www.ubic.be
UGBN	Union Générale Belge du Nettoyage et de la Désinfection http://www.absugbn.be

Commissions paritaires

Ci-dessous vous trouverez les commissions paritaires liées au secteur.

Numéro de la CP	Intitulé de la CP
124	Commission paritaire de la construction.

149	Commission paritaire des secteurs connexes aux constructions métallique, mécanique et électrique.
149.01	Sous-commission paritaire des électriciens: installation et distribution.
209	Commission paritaire pour employés des fabrications métalliques.

Métiers du secteur

Les métiers les plus demandés par le secteur d'activités, c'est-à-dire classés par ordre décroissant du nombre d'offres d'emploi reçues par Le Forem en 2006-2007 en provenance de ce secteur .

Ouvrier/ouvrière de la maçonnerie

Métiers du groupe: Plafonneur, Installateur de piscines, Rejointoyeur, Maçon, Cimentier - façadier

Electricien/électricienne du bâtiment

Métiers du groupe: Technicien d'enseignes lumineuses, Electricien lignes et réseaux, Installateur en système de sécurité, Installateur électricien

Couvreur/couvreuse

Métiers du groupe: Couvreur

Installateur/installatrice d'équipements sanitaires et thermiques

Métiers du groupe: Fontainier, Monteur frigoriste, Monteur en climatisation (air conditionné), Monteur de panneaux solaires thermiques, Monteur en sanitaire et chauffage

Assistant/assistante des travaux publics et du gros oeuvre

Métiers du groupe: Manoeuvre en construction, Sableur (Construction), Démolisseur

Chargé/chargée d'études techniques du bâtiment

Métiers du groupe: Métreur - deviseur (BTP), Conseiller en énergie, Chargé d'études techniques du BTP

Réalisateur/réalisatrice d'ouvrages en bois et matériaux associés

Métiers du groupe: Menuisier

Poseur/poseuse de fermetures menuisées

Métiers du groupe: Poseur de fermetures menuisées, Vitrier

Chef de chantier de construction

Métiers du groupe: Chef de chantier, Chef d'équipe de la construction

Peintre en bâtiment

Métiers du groupe: Applicateur de résines sur sol, Peintre en bâtiment

Poseur/poseuse de carrelage, parquet, marbre

Métiers du groupe: Parqueteur, Marbrier placeur/poseur marbre, Carreleur

Conducteur/conductrice de travaux du bâtiment

Métiers du groupe: Conducteur de travaux

Ouvrier/ouvrière des travaux publics

Métiers du groupe: Poseur de voies ferrées, Ouvrier de voirie, Scaphandrier (construction)

Agent administratif/agent administrative d'entreprise

Métiers du groupe: Employé administratif, Aide-comptable

Maintenicien/maintenicienne des systèmes thermiques, climatiques et frigorifiques

Métiers du groupe: Ramoneur, Technicien frigoriste, Technicien d'entretien et d'exploitation de chauffage

Conducteur/conductrice d'engins de chantier, du génie civil et de l'exploitation des carrières

Métiers du groupe: Conducteur d'engins de compactage, Conducteur d'engins de construction et entretien de la chaussée, Conducteur d'engins de terrassement

Monteur/monteuse plaquiste en agencements

Métiers du groupe: Monteur de cloisons et/ou faux-plafonds, Monteur en agencement, Monteur de cuisines

Interconnecteur/interconnectrice en matériel électrique et électromécanique

Métiers du groupe: Monteur-câbleur en équipements électriques

Secrétaire bureautique spécialisé/spécialisée

Métiers du groupe: Secrétaire spécialisé

Attaché commercial/attachée commerciale en biens d'équipement professionnels

Métiers du groupe: Délégué commercial en biens d'équipement professionnels

Dessinateur/dessinatrice du bâtiment

Métiers du groupe: Dessinateur de la construction

Ouvrier/ouvrière du béton

Métiers du groupe: Bétonneur, Chapiste, Ferrailleur (construction), Coffreur

Secrétaire bureautique polyvalent/polyvalente

Métiers du groupe: Secrétaire généraliste

Electricien/électricienne de maintenance

Métiers du groupe: Technicien de maintenance et de diagnostic automobile (MDA), Electricien d'entretien industriel, Technicien de maintenance et de diagnostic poids lourds (MDT), Electricien automaticien

Monteur/monteuse en structures métalliques

Métiers du groupe: Monteur en structures métalliques, Monteur d'échafaudages

Codes NACE

Le secteur Construction est composé des codes NACE suivant:

41.1 Promotion immobilière

41.2 Construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels

42.1 Construction de routes et de voies ferrées

42.2 Construction de réseaux et de lignes

42.9 Construction d'autres ouvrages de génie civil

43.1 Démolition et préparation des sites

43.2 Travaux d'installation électrique, de plomberie et autres travaux d'installation

43.3 Travaux de finition

43.9 Autres travaux de construction spécialisés

N.B. Cette plateforme d'information donne un éclairage sur différentes facettes du marché de l'emploi: les secteurs d'activités, les métiers et professions, les études et formations professionnalisantes. Elle n'a pas de prétention à fournir une analyse exhaustive de tous les aspects de l'activité du marché du travail.